

## REGLEMENTATION DES PESTICIDES EN ALGERIE : ANALYSE DES EXIGENCES DES DOSSIERS D'HOMOLOGATION ET PERSPECTIVES D'AMELIORATION



H. KAIHOULI, MA. KERDOUN2,3

1 Annexe du Centre National de Toxicologie – Ouargla,

2 Département de Pharmacie, Faculté des sciences médicales, Université Kasdi Merbah – Ouargla

3 Unité de toxicologie, laboratoire central, EPH Mohamed Boudiaf – Ouargla



Poster N°: 05

### Introduction:

L'utilisation des pesticides en agriculture algérienne, bien qu'essentielle pour la production, pose des défis significatifs en termes de santé publique et de protection de l'environnement. La réglementation en vigueur, notamment les exigences des dossiers d'homologation, joue un rôle crucial dans la gestion de ces risques. Cependant, malgré l'existence d'un cadre juridique, des lacunes subsistent dans son application et son efficacité.

### Objectif:

- Analyser les exigences réglementaires des dossiers d'homologation des pesticides en Algérie.
- Identifier les faiblesses du système actuel.
- Proposer des solutions pour renforcer la réglementation et sa mise en œuvre.

### Méthode:

Une analyse documentaire approfondie a été menée, portant sur les lois, décrets, arrêtés et guides techniques relatifs à l'homologation des pesticides en Algérie.

### Résultats et discussion:

#### I- Définitions:

**I-1- Pesticide :** Selon le code de conduite de la FAO, un pesticide :

«Substance ou association de substances qui est destinée à repousser, détruire ou combattre les **ravageurs, vecteurs de maladies** humaines et animales, et les **espèces indésirables** de plantes ou d'animaux».

Sont inclus:

- Produits **phytosanitaires**: pesticides à usage agricole.
- Biocides**: pesticides à usage non agricole.

La différence principale réside dans l'usage (domestique vs agricole) , la **concentration** des substances actives , la **réglementation stricte** pour les pesticides.

#### I-2- Homologation:

Processus par lequel les **autorités compétentes** approuvent la **vente et l'utilisation** d'un pesticide après examen de données scientifiques complètes démontrant que le produit contribue efficacement aux objectifs fixés et qu'il ne présente pas de risques inacceptables pour la santé humaine et animale ou pour l'environnement.

►► Il est important de noter que le terme "pesticide" **n'est plus utilisé dans les textes législatifs**. Cependant, dans le langage courant, il demeure fréquemment employé pour désigner aussi bien des substances biocides que des produits phytosanitaires.

#### II- Cadre réglementaire en Algérie:

**II-1- Les biocides :** Il n'existe pas de textes législatifs spécifiques régissant l'homologation des biocides au niveau algérien.

**II-2- Les produits phytosanitaires à usage agricole** sont soumis, avant leur mise sur le marché en Algérie, à une homologation délivrée par le **Ministère en charge de l'agriculture**.

Les demandes d'homologation de nouveaux produits phytosanitaires à usage agricole doivent être déposées par les **sociétés mères**, pour chaque produit commercial, auprès du **secrétariat technique de la Commission des produits phytosanitaires à usage agricole** (Sous-direction des homologations / Bureau des homologations) à travers leur **représentation légale** dûment accréditée.

La personne chargée du dépôt des dossiers doit être accréditée officiellement par la représentation légale et avoir un diplôme d'ingénieur agronome.

#### ►► La demande d'homologation:

Les documents requis pour l'homologation d'un produit sont définis de manière **très précise**, en mettant particulièrement l'accent sur trois types de dossiers clés : biologique, toxicologique et analytique. Ces dossiers fournissent des informations détaillées concernant les **études d'efficacité**, les **évaluations de toxicité** ainsi que les **méthodes analytiques** utilisées.

Par ailleurs, il est essentiel de noter que le produit **doit au préalable être déjà homologué dans le pays d'origine** avant de pouvoir être pris en considération pour une homologation locale.

### III- Défis identifiés :

Les exigences algériennes sont **alignées sur les standards internationaux**, mais leur **mise en œuvre reste insuffisante** ce qui souligne la nécessité d'un renforcement institutionnel et technique pour améliorer le processus d'homologation des pesticides en Algérie.

Les principales problématiques relevées concernent :

- La **complexité administrative** et les variations dans l'application des exigences.
- Capacité d'expertise** : Insuffisance de ressources humaines qualifiées pour examiner et évaluer les dossiers techniques.
- Accès aux données** : Difficulté d'accès aux informations scientifiques et techniques nécessaires pour une évaluation rigoureuse.
- La **capacité des laboratoires nationaux** à réaliser des analyses **conformes aux normes internationales**.
- Le **manque de suivi post-commercialisation** pour surveiller les impacts environnementaux et sanitaires
- Vente incontrôlée** : Problème de distribution anarchique et libre des pesticides sans suivi réglementaire strict.
- Absence de cadre légal pour les biocides** : Manque de législation spécifique encadrant l'homologation des produits biocides en Algérie.
- Écart avec les pays développés** : Les systèmes de régulation dans les pays développés sont plus solides, soutenus par des agences spécialisées comme l'EFSA, l'ECHA ou l'US EPA, contrairement à la situation en Algérie.

Ces défis peuvent être surmontés en s'inspirant des bonnes pratiques observées dans d'autres pays, notamment via :

- La nécessité de **renforcer la coordination** entre les différents acteurs (**ministères, chercheurs, agriculteurs**).
- La **sensibilisation** des agriculteurs aux risques liés à une utilisation abusive des pesticides.
- La création d'une **agence nationale** spécialisée dans la **réglementation des pesticides**.
- Le renforcement des capacités des **laboratoires et des inspecteurs**.
- La mise en place d'un **registre national** des pesticides homologués et de leurs impacts.
- Promouvoir des **alternatives** durables et respectueuses de l'environnement (biopesticide...)
- Les pesticides à **usage non agricole** méritent une attention particulière et doivent faire l'objet d'un processus **d'homologation rigoureux**, similaire à celui des produits phytosanitaires, en raison de leur toxicité élevée et de leur commercialisation libre.

### Conclusion:

La réglementation algérienne des pesticides **nécessite des améliorations** pour mieux protéger la santé et l'environnement. Il est crucial de renforcer les capacités d'évaluation des risques, d'améliorer la surveillance des pesticides après leur mise sur le marché et de promouvoir des alternatives. La collaboration entre les acteurs (ministères, chercheurs, agriculteurs) est essentielle pour une mise en œuvre efficace de la réglementation

### Références:

Stratégies d'homologation | Boîte à outils pour l'homologation des pesticides | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [Internet]. Fao.org. 2025 [cited 2025 Apr 16]. Available from: <https://www.fao.org/pesticide-registration-toolkit/registration-tools/registration-strategies/fr/>  
Gov.dz. [cited 2025 Apr 16]. Available from: <https://psl.madr.gov.dz/dpvet/homologation-des-produits-phytosanitaires-a-usage-agricole/>